



4 ÉTAPES À RESPECTER AVANT DE POUVOIR ACCÉDER AU REGISTRE

- 1- **Inscription au MSSS** : Le cimetière doit être enregistré auprès du Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Ceci permettra, entre autres, de recevoir les communications du MSSS et de l'OPC requises en vertu de la Loi, notamment pour produire et transmettre au MSSS les déclarations périodiques exigibles ainsi que pour le renouvellement de permis.

Pour vérifier si le cimetière est inscrit auprès du MSSS :

Frédérique Bédard 418-266-5800 fax : 418-266-8748

Courriel : permisfuneraire@msss.gouv.qc.ca

- 2- **Enregistrement d'un numéro d'entreprise du Québec (NEQ)** : Le gestionnaire de cimetière doit être enregistré auprès du Registraire des Entreprises et faire chaque année sa déclaration de mise à jour annuelle.

Pour vérifier si le cimetière est inscrit au Registraire des entreprises du Québec :

[Accueil - Registraire des entreprises \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Bouton à droite : RECHERCHER une entreprise au registre

- 3- **Enregistrement d'un numéro d'identification auprès de Revenu Québec** : Le gestionnaire de cimetière doit posséder un numéro d'identification auprès de Revenu Québec. Ce numéro se retrouve sur les déclarations de remise de TPS / TVQ, les formulaires de déductions à la source et les avis de cotisation de Revenu Québec.

Pour vérifier si le cimetière a un numéro d'identification :

Par téléphone (région de Québec) : 418-659-4692

Par téléphone (région de Mtl) : 514-873-4692

Sans frais : 800-567-4692

- 4- **Inscription à ClicSÉCUR Entreprises** : Le gestionnaire de cimetière doit s'inscrire à ClicSÉCUR Entreprises qui est l'unique moyen défini par l'OPC pour accéder au registre.

Pour vérifier si le cimetière a un compte ClicSÉCUR – Entreprises :

[Accueil | Revenu Québec \(revenuquebec.ca\)](http://revenuquebec.ca)

Dans Entreprises. Bouton ACCÉDER